



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 29 juin 2016

Monsieur Martin Ferron  
Maire  
Ville de Malartic  
901, rue Royale  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

**Objet :** Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et  
de déviation de la route 117 à Malartic  
**Questions complémentaires du 29 juin 2016 (DQ8, n<sup>os</sup> 1 à 11)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici le lundi 4 juillet prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission  
p. j. (2)

**Questions complémentaires du 29 juin 2016 (DQ8, n<sup>os</sup> 1 à 11)**

1. Disposez-vous d'une enquête ou de toute autre information sur l'utilisation des zones commerciales de la rue Royale? Le cas échéant, veuillez déposer ces documents.
2. Le promoteur affirme que, malgré l'aménagement prévu d'un parc au nord de la route 117 à l'entrée est de la ville de Malartic, le MTMDET a demandé qu'aucune traverse piétonnière ne soit marquée à cet endroit afin d'augmenter la fluidité et la sécurité de la route (PR5.1, p. 213). Quel est le point de vue de la Ville à ce sujet?
3. L'étude d'impact fait état d'une interruption dans les activités du comité mixte municipalité-industrie (CMMI) depuis la dernière rencontre tenue en juin 2013, lequel comité serait sous la responsabilité à la Ville de Malartic (PR5.1, p. 169).
  - Veuillez expliquer les raisons de l'interruption des travaux du CMMI.
  - Comment la Ville perçoit-elle le rôle du comité, son efficacité et son utilité?
  - Quel bilan fait-elle des activités du comité et quelles sont ses attentes?
4. Selon l'étude d'impact, la Ville de Malartic aurait des dépenses portant sur le logement (PR3.1, p. 6-9, tableau 6-7). Pouvez-vous dresser un portrait de ces dépenses? De 2009 à 2013 ces dépenses n'ont pas augmenté, contrairement à la majorité des autres types de dépenses, veuillez expliquer pourquoi.
5. La Ville a procédé à des changements de zonage au nord de la butte-écran. Ce zonage (parc et espaces verts) semble ne pas avoir d'équivalent dans la Note d'instructions 98-01 selon le rapport d'analyse environnementale du MDDELCC publié en avril 2012.
  - Veuillez préciser les motifs pour le changement de zonage.
  - La Ville a-t-elle recueilli les préoccupations de la population concernant cet enjeu? Comment?
  - Dresser un portrait des préoccupations et déposer le rapport des consultations publiques.
6. Quelle est la vision à moyen et long terme du devenir du quartier « sud »? Comment entrevoyez-vous l'occupation du sol dans cette zone et sa vocation sachant que le promoteur propose un programme d'acquisition de propriétés dans le Guide de cohabitation (DA27)?
7. Sachant que la version préliminaire du Guide de cohabitation vise l'achat de certaines résidences dans le quartier sud, veuillez préciser comment la ville prévoit procéder pour que la vitalité du quartier soit maintenue. Veuillez préciser si une déstructuration par l'inoccupation pourrait être observée dans ce quartier.

8. Il y a eu une interruption de l'activité minière à Malartic des années 1980 à 2009.
  - Quels ont été les principaux effets de cette interruption d'activité? Pourriez-vous dresser un portrait des indicateurs socio-économiques? Est-ce que la ville a déjà été déclarée comme dévitalisée?
  - Quelles activités ont pris la relève durant ces décennies? Y a-t-il eu des efforts de diversification? Veuillez préciser lesquels le cas échéant.
  - Depuis l'arrivée de la nouvelle mine à la fin des années 2000, quelle place l'activité minière a-t-elle prise dans l'économie locale? Quels effets mesurables a eu le projet sur l'économie et la démographie de Malartic? Est-ce devenu le principal moteur économique?
  
9. Le rapport de suivi du milieu social mentionne que plusieurs personnes et intervenants craignent une dévitalisation économique après la fermeture de la mine. Certains soulignent même « qu'ils ne connaissent actuellement aucun plan ou mesures concrètes qui auraient pour but de diversifier l'économie de Malartic » (PR5.1.1, Annexe QC-274, p. 4-2).
  - Quel est l'avis de la ville à cet égard?
  - Est-ce que la ville dispose d'un fond pour les générations futures et pour la diversification économique? Préciser comment ces sommes sont utilisées.
  - Quelles sont les actions concrètes mises en place pour diversifier l'économie depuis l'arrivée de la mine?
  
10. Veuillez dresser un portrait de toute taxe ou redevance que la Ville a reçue de la minière de 2009 à aujourd'hui. Veuillez préciser également les paramètres de calcul des taxes. Ont-ils changé dans le temps? Dans l'affirmative, veuillez documenter les raisons du changement. La minière dispose-t-elle d'avantages fiscaux particuliers (ex. réduction de taxes...). Précisez lesquels.
  
11. Veuillez décrire les mesures mises en place par la Ville de Malartic pour réduire ou contrôler l'émission de poussières sur son territoire. Veuillez notamment fournir à la commission les détails du plan de gestion des rues, des travaux de réfection et des chantiers de construction et la diriger vers les documents pertinents. Veuillez par ailleurs dresser un portrait des dépenses municipales associées à la gestion des poussières (nettoyage d'équipements et de bâtiments, lavage de rues, etc.) depuis 2009.